

Recours au Règlement—M. Blaikie

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés que la période des questions est terminée. J'écouterai le rappel au Règlement du député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), puis celui de la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone).

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**L'UTILISATION D'HERBICIDES PAR LA CCN SUR LA PELOUSE DE LA COLLINE DU PARLEMENT**

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement quant à la façon dont la Commission de la capitale nationale s'est littéralement moquée de la Chambre des communes en continuant à utiliser des herbicides sur la pelouse du Parlement malgré les recommandations du Président, du critique de l'Environnement du parti libéral, du critique de l'Environnement du Nouveau parti démocratique et des autres députés qui ont écrit à Madame Pigott, la présidente de la Commission, pour demander que cette pratique cesse.

Certaines personnes ont pensé que c'était une plaisanterie quand le député de Cowichan-Malahat-Les îles (M. Manly) a soulevé la question. J'ai vu rire le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Il est bien le dernier à pouvoir se permettre de rire de ce genre de chose. C'est une question qui a été prise au sérieux des deux côtés de la Chambre.

Il faut la prendre au sérieux pour deux raisons. Premièrement, il faut songer aux effets des herbicides utilisés et, deuxièmement, nous voulons que la Colline parlementaire soit un exemple écologique, ce qui n'est certainement pas le cas lorsqu'on voit tous ces petits panneaux jaunes autour de la Colline recommandant de ne pas marcher sur l'herbe, non pas parce que c'est mauvais pour l'herbe, mais parce que c'est mauvais pour vous.

Cela me paraît inacceptable non seulement pour des raisons écologiques, mais aussi en raison des recommandations du rapport McGrath qui disait que le Parlement devait être davantage maître de son destin et de son environnement. Nous avons recommandé de créer un poste d'intendant parlementaire afin que la Chambre des communes exerce un plus grand pouvoir décisionnel sur son environnement.

Bien gentiment, nous avons essayé de faire comprendre à la Commission de la capitale nationale qu'elle ne devrait pas faire cela—tout le monde partageait notre avis—mais elle nous a envoyés au diable. C'est ce qu'elle a fait. Ne tenant aucun compte des objections des députés, ni de l'avis du Président et de celui de tous les critiques soucieux de l'environnement, elle a répandu ce produit partout sur la colline sans se préoccuper des personnes qui avaient exprimé les mêmes inquiétudes.

A mon avis, cela reflète le problème que nous avons sur la colline du Parlement: nous ne contrôlons même pas notre vie

ici, ni même notre environnement. Nous prétendons administrer le pays, mais nous ne pouvons même pas empêcher la Commission de la capitale nationale de répandre du poison sur notre propre gazon, même après lui avoir demandé de ne pas le faire.

Monsieur le Président, j'espère que, au nom des députés, vous allez dire à la Commission de la capitale nationale que nous sommes choqués de constater qu'elle a agi ainsi en dépit de nos protestations.

J'espère que tous les députés vont profiter de cette occasion pour réfléchir sur la nécessité de donner suite aux recommandations du rapport McGrath. Le Comité spécial de la réforme parlementaire avait suggéré l'établissement d'une structure qui nous donnerait plus de contrôle sur la colline afin que nous ne soyons pas victimes de ce genre d'attitude choquante. Ce n'est pas la première fois que cela se produit. Souvenez-vous par exemple du matin où nous sommes sortis pour constater qu'ont avait creusé un peu partout en prévision du spectacle son et lumière. Le Président n'avait même pas été prévenu. Nous sommes encore témoins de tels incidents et le temps est venu d'y mettre fin.

M. le Président: Je signale aux députés que la Présidence se trouve dans une situation assez inhabituelle. En effet, comme l'a fait remarquer le représentant de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), cette question a fait l'objet de discussions entre les députés et a été par la suite portée à mon attention. D'ailleurs, je me suis d'ailleurs moi-même prononcé sur cette question et sur d'autres problèmes écologiques sur la colline.

Je pense qu'il convient d'établir clairement que les questions de ce genre sont soumises à la Présidence par des députés de tous les partis. Peut-être est-il opportun que la Présidence se borne à le préciser à la Chambre.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je suggère simplement que le Bureau de la régie interne étudie de nouveau la plainte de mon collègue, plainte qu'il a soulevée vigoureusement à la première occasion. Je sais qu'en l'occurrence, il est animé par un souci écologique, mais il me semble que la façon de procéder consisterait à aborder le problème avec le Bureau de la régie interne.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Je ne suis pas si sûr que ce soit la chose à faire. Vous avez eu une excellente initiative, monsieur le Président, lorsque le 29 mai dernier, vous avez écrit une lettre à la présidente de la Commission de la capitale nationale, M^{me} Pigott, à ce sujet. Nous vous avons été extrêmement reconnaissants, monsieur le Président, d'avoir pris cette affaire en main car, comme l'a dit le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), cela s'inscrit dans une tentative du Parlement pour regagner la maîtrise de la colline parlementaire sur le plan de l'environnement, en vue d'en faire un modèle pour tous les pouvoirs publics.